

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-618

**DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL
DU CHEMIN BOUVRETTE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD
POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 18 août 2022) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Bouvrette ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais ;

ATTENDU QUE pour l'entretien régulier les services de « Réjean Baulne, Excavation générale » ont été retenus pour une somme de 8 956.55 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneurs concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien estival requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par la conseillère madame Catherine Léger, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2024-618 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Bouvrette par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2024 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période estivale 2024, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien estival du chemin Bouvrette. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien estival pour un montant maximal de 9 405.31 \$
taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien estival du chemin Bouvrette, une tarification sera imposée au compte de taxes 2024.

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien estival du chemin Bouvrette, une tarification de 1 567.55 \$ sera imposée à chacun des 6 propriétaires de chalet(s)/maison(s) ou terrain(s). La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le ou les propriétaires de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Danielle Desjardins
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion, présentation et adoption : Le 15 mai 2024
Adoption du règlement : Le 19 juin 2024
Entrée en vigueur du règlement : Le 28 juin 2024
Affichage du règlement le: Le 28 juin 2024

Annexe au règlement 2024-618		
Propriétaires sur le chemin Bouvrette		
Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
3081-48-9091	Fabien Pinet	2800, chemin Bouvrette
3081-49-6311	Ralf Jurgens	2812, chemin Bouvrette
3081-49-3012	Ralf Jurgens	2814, chemin Bouvrette
3081-48-0487	Lorraine Bouvrette	2816, chemin Bouvrette
3081-39-8360	Pierre Dubeau	2828, chemin Bouvrette
3081-04-6344	Anne Lanteigne, Andrew Herbert Keller	2969, chemin Bouvrette